

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: Acide acétique 99-100% p.a.
N° Index	: 607-002-00-6
N° CE	: 200-580-7
N° CAS	: 64-19-7
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119475328-30
Code du produit	: CL00.0116
Type de produit	: Matière pure
Formule brute	: C2H4O2
Synonymes	: acétate normal / acide acétique / acide acétique, cristallisable / acide acétique, glacial / acide éthanoloïque / alcool de vinaigre / E260 / esprit de vinaigre / vinaigre, glacial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Substance chimique de laboratoire

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Chem-Lab nv  
Industriezone "De Arend" 2  
Zedelgem - Belgium  
T +32 50 288320  
[info@chem-lab.be](mailto:info@chem-lab.be) - [www.chem-lab.be](http://www.chem-lab.be)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 50 28 83 20

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, catégorie 3	H226
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1A	H314
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16	
Limites de concentration spécifiques:	
( 10 =<C < 25)	Skin Irrit. 2, H315
( 10 =<C < 25)	Eye Irrit. 2, H319
( 25 =<C < 90)	Skin Corr. 1B, H314
( C >= 90)	Skin Corr. 1A, H314

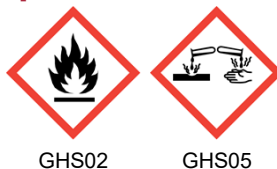
##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.  
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence (CLP) :

P307+P311 - EN CAS d'exposition: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

# Acide acétique 99-100% p.a.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acetic acid glacial 99-100% a.r.	(N° CAS) 64-19-7 (N° CE) 200-580-7 (N° Index) 607-002-00-6 (N° REACH) 01-2119475328-30	100	Flam. Liq. 3, H226 Skin Corr. 1A, H314

### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Acetic acid glacial 99-100% a.r.	(N° CAS) 64-19-7 (N° CE) 200-580-7 (N° Index) 607-002-00-6 (N° REACH) 01-2119475328-30	( 10 =<C < 25) Skin Irrit. 2, H315 ( 10 =<C < 25) Eye Irrit. 2, H319 ( 25 =<C < 90) Skin Corr. 1B, H314 (C >= 90) Skin Corr. 1A, H314

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital.
Premiers soins après inhalation	: Emmener la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin/le service médical. Médecin: administrer un spray corticoïde. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 min./se doucher. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants. Enlever les vêtements pendant le rinçage. Si les vêtements collent à la peau, ne pas les enlever. Couvrir les blessures avec des pansements stériles. Consulter un médecin/le service médical. Surface brûlée > 10%: hospitalisation.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Emmener la victime chez un ophtalmologue.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Immédiatement après l'ingestion: faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin/le service médical. Consulter le centre anti-poison ( <a href="http://www.big.be/antigif.htm">www.big.be/antigif.htm</a> ). Porter l'emballage/la vomissure au médecin/hôpital. Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate. Ne pas administrer d'antidote chimique.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Toux. Gorge sèche/mal de gorge. Difficultés respiratoires. Corrosion des voies aériennes supérieures. LES SYMPTOMES SUIVANTS PEUVENT APPARAÎTRE AVEC LATENCE: Risque de pneumonie. Risque d'oedème pulmonaire.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Brûlures par acide/corrosion de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Corrosion du tissu oculaire.
Symptômes/effets après ingestion	: Brûlures des muqueuses gastro-intestinales. Perforation de l'oesophage possible. Vomissements sanglants. Diarrhée. Choc. Baisse de tension artérielle. Hypertrophie/atteinte du foie. Diminution de la fonction rénale.
Symptômes chroniques	: APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE OU REPETE: Atteinte/coloration des dents.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Acide acétique 99-100% p.a.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Extincteur rapide à poudre ABC. Extincteur rapide à poudre BC. Extincteur rapide à mousse classe B. Extincteur rapide au CO<sub>2</sub>. Mousse classe B (résistant à l'alcool). Eau pulvérisée si la flaque ne peut pas s'étendre.
- Agents d'extinction non appropriés : Eau (extincteur rapide, dévidoir); risque d'extension de la flaque. Eau; risque d'extension de la flaque.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : DANGER D'INCENDIE DIRECT: Liquide et vapeurs inflammables. Gaz/vapeur inflammable à l'air dans limites d'explosivité. DANGER D'INCENDIE INDIRECT: Peut s'enflammer en contact avec une étincelle. Réactions à risque d'incendie: voir "Danger de réactivité".
- Danger d'explosion : DANGER D'EXPLOSION DIRECT: Gaz/vapeur explosive à l'air dans limites d'explosivité. DANGER D'EXPLOSION INDIRECT: Inflammable par étincelles. Réactions à danger explosif: voir "Danger de réactivité".
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Formation de CO et de CO<sub>2</sub> en cas de combustion.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri. Ne pas déplacer la cargaison si exposée à la chaleur. Tenir compte des liquides d'extinction toxiques. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Combinaison antigaz. Combinaison résistante à la corrosion.
- Procédures d'urgence : Se tenir du côté d'où vient le vent. Délimiter la zone de danger. Envisager l'évacuation. Boucher les parties souterraines. Fermer les portes et les fenêtres des bâtiments environnants. Arrêter les moteurs et interdiction de fumer. Ni flammes nues ni étincelles. Appareils et éclairage utilisables en atmosphère explosive. Tenir les récipients fermés. Nettoyer les vêtements contaminés.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Appareil à air comprimé/oxygène.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le liquide répandu. Essayer de réduire l'évaporation. Mesurer la concentration du mélange explosif de gaz et d'air. Diluer gaz/vapeur inflammable/toxique avec eau pulvérisée. Eaux de précipitation peuvent être toxiques/corrosives. Mise à la terre des appareils/récipients. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le pompage.
- Procédés de nettoyage : Absorber liquide répandu dans matériau inerte, p.ex.: sable, terre, vermiculite, kieselguhr, pierre à chaux broyée. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Vider les citernes si endommagées/après le refroidissement. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le pompage. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter produit recueilli au fabricant/à l'instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser des appareils/de l'éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Travailler sous aspiration locale/ventilation. Neutraliser les gaz d'aspiration. Se conformer à la réglementation. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. Empêcher toute contamination du produit. Employer des appareils résistants à la corrosion. Manipuler récipients vides non nettoyés comme les pleins. Nettoyer/sécher soigneusement l'installation avant l'emploi. Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Pas d'air comprimé pour le pompage. Tenir l'emballage bien fermé.
- Mesures d'hygiène : Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Température de stockage : > 17 °C
- Chaleur et sources d'ignition : TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: sources de chaleur. sources d'ignition.
- Informations sur le stockage en commun : TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: agents d'oxydation. bases (fortes). métaux. alcools. amines. eau/humidité.

# Acide acétique 99-100% p.a.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Lieu de stockage	: Conserver dans un endroit sec. Ventilation au ras du sol. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Local à l'épreuve du feu. Conserver sous clé. Prévoir une cuvette de retenue. Mettre la citerne à la terre. Bâtiment isolé. Stockage admis uniquement en quantité limitée. Conforme à la réglementation.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: EXIGENCES SPECIALES : refermable. sec. propre. correctement étiqueté. conforme à la réglementation. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.
Matériaux d'emballage	: MATERIAU APPROPRIE: acier inoxydable. aluminium. PEBD (polyéthylène à basse densité). HDPE. verre. MATERIAU A EVITER: fer. zinc. plomb. cuivre. bronze. caoutchouc naturel.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Acide acétique 99-100% p.a. (64-19-7)		
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	25 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV TWA (ppm)	10 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m <sup>3</sup> )	50 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV STEL (ppm)	20 ppm
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	25 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur seuil (ppm)	10 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	38 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	15 ppm
France	VLE(mg/m <sup>3</sup> )	25 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (ppm)	10 ppm
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m <sup>3</sup> )	25 mg/m <sup>3</sup>
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	10 ppm
USA - ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	15 ppm

Acide acétique 99-100% p.a. (64-19-7)	
<b>DNEL/DMEL (Travailleurs)</b>	
Aiguë - effets locaux, inhalation	25 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets locaux, inhalation	25 mg/m <sup>3</sup>
<b>DNEL/DMEL (Population générale)</b>	
Aiguë - effets locaux, inhalation	25 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets locaux, inhalation	25 mg/m <sup>3</sup>
<b>PNEC (Eau)</b>	
PNEC aqua (eau douce)	3,058 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,306 mg/l
<b>PNEC (Sédiments)</b>	
PNEC sédiments (eau douce)	11,36 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	1,136 mg/kg poids sec
<b>PNEC (Sol)</b>	
PNEC sol	0,47 mg/kg poids sec
<b>PNEC (STP)</b>	
PNEC station d'épuration	85 mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Vêtements de protection - sélection du matériau:

OFFRENT UNE EXCELLENTE RÉSISTANCE: caoutchouc au butyle. OFFRENT UNE MOINDRE RÉSISTANCE: PVC. caoutchouc nitrile. caoutchouc fluoré. caoutchouc chloroprène. caoutchouc naturel. OFFRENT UNE MAUVAISE RÉSISTANCE: polyéthylène. PVA

# Acide acétique 99-100% p.a.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

<b>Protection des mains:</b>
Gants
<b>Protection oculaire:</b>
Lunettes bien ajustables
<b>Protection de la peau et du corps:</b>
Protection de la tête/du cou. Vêtements résistant à la corrosion
<b>Protection des voies respiratoires:</b>
Masque complet avec filtre de type A si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition. Concentration de gaz/vapeurs élevée: appareil respiratoire autonome

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Masse moléculaire	: 60,05 g/mol
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Odeur irritante/piquante. Odeur de vinaigre.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 2,4 (1 mol/l)
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: 0,97
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: 11
Point de fusion	: 16,64 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 117,9 °C (1013.25 hPa)
Point d'éclair	: 39 °C (1013 hPa)
Température critique	: 322 °C
Température d'auto-inflammation	: 463 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 16 hPa (20 °C)
Pression de vapeur à 50 °C	: 76,9 hPa
Pression critique	: 45300 hPa
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 2,1
Densité relative	: 1,04 (25 °C)
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: 1
Masse volumique	: 1040 kg/m <sup>3</sup> (25 °C)
Solubilité	: Soluble dans l'eau. Soluble dans l'éthanol. Soluble dans l'éther. Soluble dans l'acétone. Soluble dans le tétrachlorométhane. Soluble dans le glycérol. Eau: 602,9 g/l (25 °C) Ethanol: complète Ether: complète Acétone: complète
Log Pow	: -0,17 (Valeur expérimentale, 25 °C)
Viscosité, cinématique	: 1,015 mm <sup>2</sup> /s
Viscosité, dynamique	: 1,056 mPa.s (25 °C)
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: 4 - 19 vol %
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: 4 vol %
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: 19 vol %

### 9.2. Autres informations

Conductivité	: 500000 pS/m (0 °C)
Teneur en COV	: 100 %
Autres propriétés	: Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C. Limpide. Hygroscopique. Volatil. Réaction acide.

# Acide acétique 99-100% p.a.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réaction violente à explosive avec nombre de composés, p.ex.: avec les oxydants (forts): risque d'incendie/explosion (accru). Réagit violemment avec (certaines) bases.

#### 10.2. Stabilité chimique

Hygroscopique.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Réagit en présence d'eau (humidité) avec (certains) métaux: libération de gaz/vapeurs facilement inflammables (hydrogène).

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Acide acétique 99-100% p.a. (64-19-7)	
DL50 orale rat	3310 mg/kg de poids corporel (Rat, Masculin/féminin, Valeur expérimentale, Oral)
CL50 inhalation rat (mg/l)	11,4 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 403, 4 h, Rat, Femelle, Valeur expérimentale, Inhalation (vapeurs), 14 jour(s))

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
pH: 2,4 (1 mol/l)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite  
pH: 2,4 (1 mol/l)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Acide acétique 99-100% p.a. (64-19-7)	
Viscosité, cinématique	1,015 mm <sup>2</sup> /s

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Provoque des brûlures de la peau. Provoque de graves lésions des yeux.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.

Ecologie - air : Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014). Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009).

Ecologie - eau : Non nocif pour les crustacés. Non nocif pour les poissons. Non nocif pour les algues. Non nocif pour les bactéries. Changement de pH.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

Acide acétique 99-100% p.a. (64-19-7)	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 203, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Système semi-statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)

# Acide acétique 99-100% p.a.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

EC50 72h algae 1	> 1000 mg/l (ISO 10253, Skeletonema costatum, Système statique, Eau salée, Valeur expérimentale, GLP)
------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Acide acétique 99-100% p.a. (64-19-7)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans le sol. Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,6 - 0,74 g O <sub>2</sub> /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,03 g O <sub>2</sub> /g substance
DThO	1,07 g O <sub>2</sub> /g substance

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acide acétique 99-100% p.a. (64-19-7)	
BCF poissons 1	3,16 (Pisces, Eau douce (non salée), QSAR)
Log Pow	-0,17 (Valeur expérimentale, 25 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Acide acétique 99-100% p.a. (64-19-7)	
Tension de surface	26,3 mN/m (30 °C)
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol. Peut être nocif pour croissance des plantes/floraison/fruits.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Acide acétique 99-100% p.a. (64-19-7)	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Recycler par distillation. Éliminer dans un incinérateur agréé pour solvants avec valorisation énergétique. Porter en centre de traitement physicochimique/biologique. Peut être éliminé dans une installation d'épuration d'eau.

Indications complémentaires : Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014 et Règlement (UE) n° 2017/997.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 15 01 10\* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus  
07 01 04\* - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
2789	2789	2789	2789	2789
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
Acide acétique glacial	acetic acid, glacial	Acetic acid, glacial	Acide acétique glacial	Acide acétique glacial
<b>Description document de transport</b>				
UN 2789 Acide acétique glacial, 8 (3), II, (D/E)	UN 2789 acetic acid, glacial, 8 (3), II	UN 2789 Acetic acid, glacial, 8 (3), II	UN 2789 Acide acétique glacial, 8 (3), II	UN 2789 Acide acétique glacial, 8 (3), II

# Acide acétique 99-100% p.a.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

8 (3)	8 (3)	8 (3)	8 (3)	8 (3)

### 14.4. Groupe d'emballage

II	II	II	II	II
----	----	----	----	----

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
--------------------------------------	--------------------------------------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Soumis aux dispositions  
Code de classification (ADR) : CF1  
Danger n° (code Kemler) : 83  
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D/E  
Code EAC : •2P

#### Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) : Soumis aux dispositions  
N° FS (Feu) : F-E  
N° FS (Déversement) : S-C

#### Transport aérien

Règlement du transport (IATA) : Soumis aux dispositions

#### Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : CF1  
Transport admis (ADN) : T

#### Transport ferroviaire

Règlement du transport (RID) : Soumis aux dispositions  
Code de classification (RID) : CF1

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH  
Acide acétique 99-100% p.a. n'est pas sur la liste Candidate REACH  
Acide acétique 99-100% p.a. n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 100 %  
Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV; N° ID 93)



# Acide acétique 99-100% p.a.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV	: Non assujéti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)
TA Luft (directive technique de protection de l'air)	: 5.2.5 Substances organiques. Classe II

### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen	: La substance n'est pas listée
SZW-lijst van mutagene stoffen	: La substance n'est pas listée
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding	: La substance n'est pas listée
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid	: La substance n'est pas listée
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling	: La substance n'est pas listée

### Danemark

Classe de danger d'incendie	: Classe II-1
Unité de stockage	: 5 litre
Remarques concernant la classification	: R10 <H226;H314>; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies
Réglementations nationales danoises	: L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1A
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

SDS Zonder Big

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit